

REPUBLIQUE FRANCAISE

PUBLIE LE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

13 FEV. 2024

## DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

ACTE EXECUTOIRE  
APPLICATION DE L'ARTICLE  
L3131-1 DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N° 4-05

ACTE TRANSMIS AU REPRESENTANT  
DE L'ETAT

Séance du 9 février 2024

LE :

13 FEV. 2024

Sylvie BOURESCHÉ  
Chef du Service des Assemblées

Le Conseil Départemental du Val d'Oise s'est réuni le 9 février 2024 à 09 heures 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

### Membres présents :

Mme Malika AHRES, M. Anthony ARCIERO, M. Julien BACHARD, M. Pascal BERTOLINI, M. Yannick BOEDEC, Mme Laetitia BOISSEAU, M. Nicolas BOUGEARD, Mme Marie-Christine CAVECCHI, M. Mickaël DECLERCK, M. Paul DUBRAY, Mme Sabrina ECARD, Mme Edwina ETORE-MANIKA, Mme Anne FROMENTEIL, M. Patrick HADDAD, Mme Deborah ISRAEL, Mme Patricia JOSE, M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Mme Manuela MELO, Mme Nadia METREF, M. Sébastien MEURANT, Mme Sarah MOINE, Mme Véronique PELISSIER, Mme Noëlle PLELAN, M. Alexandre PUEYO, Mme Agnès RAFAITIN-MARIN, M. Patrice ROBIN, M. Philippe ROULEAU, M. Cédric SABOURET, Mme Muriel SCOLAN, M. Luc STREHAIANO, Mme Virginie TINLAND, M. Thomas VATEL, Mme Céline VILLECOURT, M. Ramzi ZINAOU

Le secrétaire : Mme Muriel SCOLAN

### Etaient absents, excusés et donnant pouvoir :

M. Pierre-Édouard EON donne procuration à Mme Virginie TINLAND  
M. Xavier HAQUIN donne procuration à M. Patrice ROBIN  
Mme Nessrine MENHAOUARA donne procuration à M. Nicolas BOUGEARD  
Mme Aziza PHILIPPON donne procuration à M. Luc STREHAIANO  
Mme Isabelle RUSIN donne procuration à Mme Agnès RAFAITIN-MARIN  
M. Philippe SUEUR donne procuration à Mme Céline VILLECOURT  
M. Morgan TOUBOUL donne procuration à M. Anthony ARCIERO  
Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO donne procuration à M. Cédric SABOURET

**Le rapporteur :** Monsieur Alexandre PUEYO

**SERVICE :** Direction des Territoires et de l'Habitat

**OBJET :** Avis sur le projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH), arrêté le 30 novembre 2023 par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

Développement urbain et rural - Aménagement urbain - Logement - Habitat

ACTE TRANSMIS AU  
REPRESENTANT DE L'ETAT

LE 13 FEV. 2024

## **LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le rapport de la Présidente du Conseil départemental relatif à l'objet susvisé,

Vu l'avis de la(les) commission(s) :

Vie sociale et Insertion - Autonomie - Enfance et Famille - Santé - Sécurité Prévention spécialisée - Logement

Finances départementales - Administration générale - Evaluation des politiques publiques - Marchés et commandes publiques - Innovation - Aide aux communes

### **Après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** l'orientation du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) visant à développer une offre de logements adaptée à la perte d'autonomie et aux situations de handicap ;

**CONSTATE** que les objectifs du SRHH en matière de production de logements sociaux dans le Val d'Oise mis à la charge de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) excèdent pour certains les minima fixés par la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU), avec une proportion de logements sociaux qui peut être supérieure à 50 % de l'ensemble des logements à construire ;

**DEMANDE** que les objectifs du SRHH prennent plus en considération la réalité de la crise actuelle de la construction de logements, les stratégies locales, la capacité des territoires à accueillir des logements ainsi que les projets existants via une concertation plus en amont des EPCI ;

**CONSTATE** que les objectifs du nouveau schéma sont très ambitieux pour le Val d'Oise et ne prennent pas en compte le déficit d'emploi par rapport au nombre d'habitants sur le département, risquant ainsi d'accentuer ce déséquilibre, alors même que le Val d'Oise a longtemps été mis à l'écart des grands investissements, notamment de transport en commun, ce qui se traduit par des problèmes importants de déplacements pour les habitants et pénalise le département dans son attractivité et son développement ;

**CONSTATE** le manque de cohérence de ces objectifs de logement ambitieux avec la politique d'investissement de l'Etat dans les grandes infrastructures de transport dans notre département, au vu du projet de maquette du volet mobilité du Contrat de Plan Etat Région qui va accentuer le retard en infrastructures du Val d'Oise en consacrant au département une part des investissements inférieure à celle de tous les autres départements, en particulier, en abandonnant le projet de prolongement du T11 à l'ouest, au lieu d'effectuer le rattrapage nécessaire, même si le Département se félicite de la décision de la Région de soutenir le lancement d'études pour une ligne 19 du Grand Paris Express qui pourrait voir le jour d'ici 15 ou 20 ans ;

En conséquence :

**EMET** un avis défavorable sur le projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH).

Le Conseil départemental a adopté les propositions de la Présidente dans les conditions décrites ci-dessous :

<i>Vote pour</i>	42
<i>Vote contre</i>	
<i>Ne prend pas part au vote</i>	
<i>Abstention</i>	

ACTE TRANSMIS AU  
REPRESENTANT DE L'ETAT

LE 13 FEV. 2024

Contre :

Abstention :

Ne prend pas part au vote :

**La Présidente du Conseil départemental**



**Marie-Christine CAVECCHI**

